

**Assemblée générale**

Distr. limitée  
13 février 2012  
Français  
Original: anglais

---

**Comité des utilisations pacifiques  
de l'espace extra-atmosphérique**  
Sous-Comité scientifique et technique  
Quarante-neuvième session  
Vienne, 6-17 février 2012

**Projet de rapport****Additif****III. Application des recommandations de la troisième  
Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les  
utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique  
(UNISPACE III)**

1. Conformément à la résolution 66/71 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 6 de l'ordre du jour, "Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)".
2. Les représentants du Canada et du Japon ont fait des déclarations au titre du point 6. Pendant le débat général, des déclarations relatives à ce point ont aussi été faites par les représentants d'autres États membres.
3. Le Sous-Comité a écouté les présentations scientifiques et techniques suivantes:
  - a) "Cartographie des risques et des ressources en santé publique pour les programmes d'appui à la prise de décisions sur appareils mobiles", par le représentant de l'Allemagne;
  - b) "Point de vue du Burkina Faso en télésanté et téléépidémiologie", par le représentant du Burkina Faso;
  - c) "Le programme d'enseignement à l'intention de diplômés des universités irakiennes, réalisé par le Ministre italien des affaires étrangères et l'École d'ingénierie aérospatiale de Rome", par le représentant de l'Italie;



- d) “Téléépidémiologie et télésanté”, par l’observateur de l’OMS;
  - e) “Résultats du Congrès de la génération spatiale 2011: points de vue de la prochaine génération de responsables internationaux du secteur spatial”, par l’observateur du Conseil consultatif de la génération spatiale.
4. Le Sous-Comité était saisi des documents ci-après:
- a) Note du Secrétariat reproduisant la contribution du Comité des utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable: utilisation de données géospaciales de source spatiale pour le développement durable (A/AC.105/993);
  - b) Note du Secrétariat reproduisant le rapport final de l’Équipe sur la santé publique: application des techniques spatiales à l’amélioration de la santé publique (A/AC.105/C.1/L.305);
  - c) Document de séance reproduisant les communications adressées au Secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable par la Roumanie en sa qualité de président du Comité des utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique et par le Bureau des affaires spatiales (A/AC.105/C.1/2012/CRP.10).
5. Le Sous-Comité a rappelé que dans sa résolution 66/71, l’Assemblée générale a noté avec satisfaction qu’un certain nombre des recommandations figurant dans le Plan d’action du Comité des utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique sur l’application des recommandations d’UNISPACE III (voir A/59/174, sect. VI.B) avaient été mises en œuvre et que l’application des recommandations restantes progressait de façon satisfaisante dans le cadre d’activités nationales et régionales.
6. À cet égard, le Sous-Comité s’est à nouveau félicité de l’approche souple adoptée pour appliquer les recommandations d’UNISPACE III. En établissant des plans de travail pluriannuels et en créant des équipes, le Comité avait pu traiter un grand nombre de questions, permettant ainsi une application maximale de ces recommandations.
7. Le Sous-Comité a noté que l’Équipe sur la santé publique avait tenu une réunion au cours de la session et il a pris acte dans ce contexte de la nécessité de poursuivre les discussions sur l’utilisation des techniques spatiales dans les domaines de la téléépidémiologie et de télésanté pour répondre de manière concrète aux besoins en matière de santé. Il a donc accueilli avec satisfaction la participation de l’OMS à sa quarante-neuvième session.
8. Le Sous-Comité a pris acte du fait que l’Équipe sur les objets géocroiseurs avait tenu plusieurs réunions pendant la session et il a noté avec satisfaction que celle-ci et le Groupe de travail sur les objets géocroiseurs poursuivaient l’élaboration du projet de recommandations de l’Équipe pour une réponse internationale aux risques d’impact d’objets géocroiseurs.
9. Le Groupe de travail plénier, convoqué de nouveau conformément à la résolution 66/71 de l’Assemblée générale, a également examiné le point 6 de l’ordre du jour. À sa [...] séance, le 17 février, le Sous-Comité a fait siennes les recommandations du Groupe de travail plénier concernant l’application des recommandations d’UNISPACE III figurant à l’annexe I du présent rapport.

## V. Débris spatiaux

10. Conformément à la résolution 66/71 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 8 de l'ordre du jour, "Débris spatiaux".

11. Les représentants de l'Allemagne, de l'Arabie saoudite, du Canada, du Chili, de la Chine, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Italie, du Japon, de la Pologne et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations au titre de ce point. Au cours du débat général, des déclarations relatives à ce point ont également été faites par des représentants d'autres États membres ainsi que par le représentant de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des États d'Afrique et par le représentant de l'Équateur au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. L'observateur de l'ESA a aussi fait une déclaration.

12. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

a) "Présentation des activités du CNES dans le domaine des débris spatiaux", par le représentant de la France;

b) "Résultats de la recherche de débris spatiaux en orbite géostationnaire et en orbite terrestre haute dans le cadre du projet international ISON en 2011", par le représentant de la Fédération de Russie;

c) "Débris spatiaux des États-Unis et mises à jour opérationnelles", par le représentant des États-Unis;

d) "Contributions suisses à une meilleure compréhension de l'environnement constitué par les débris spatiaux", par le représentant de la Suisse;

e) "Risques liés à la rentrée des débris dans l'atmosphère", par l'observateur de l'Association internationale pour l'avancée de la sécurité spatiale.

13. Le Sous-Comité était saisi de documents concernant la recherche sur les débris spatiaux, la sûreté des engins spatiaux équipés de sources d'énergie nucléaire et les problèmes relatifs à leur collision avec des débris spatiaux, dans lesquels étaient reproduites les communications reçues d'États Membres et d'organisations internationales sur la question (A/AC.105/C.1/101, A/AC.105/C.1/2012/CRP.9 et A/AC.105/C.1/2012/CRP.11).

14. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que certains États appliquaient des mesures de réduction des débris spatiaux qui étaient conformes aux Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et/ou du Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux, et que d'autres avaient élaboré leurs propres normes en la matière en s'inspirant de ces Lignes directrices.

15. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que des États avaient adopté un certain nombre de méthodes et de mesures concrètes pour réduire les débris spatiaux (amélioration de la conception des lanceurs et des engins spatiaux, réorbitation de satellites, passivation, procédures de fin de vie et développement de logiciels et de modèles spécifiques pour la réduction des débris spatiaux, notamment).

16. Le Sous-Comité a également noté que l'on menait des recherches sur des techniques d'observation et de surveillance continue des débris spatiaux, la prévision de la rentrée de débris dans l'atmosphère, l'établissement de modèles d'évitement des collisions et de calcul des probabilités de collision et des techniques permettant de protéger les systèmes spatiaux des débris spatiaux et de limiter la création de nouveaux débris.
17. Le Sous-Comité a noté la collaboration technique mise en œuvre par les États membres dans le domaine de la surveillance et de la réduction des débris spatiaux, notamment en assurant une formation et en exploitant des installations de façon conjointe.
18. Le Sous-Comité a pris note des projets menés par quelques États dans le domaine de l'élimination active des débris spatiaux et, à cet égard, de leurs études détaillées sur l'évolution à long terme de l'environnement constitué par les débris spatiaux.
19. Des délégations ont estimé que la question de la réduction des débris spatiaux et de la limitation de leur production devrait figurer parmi les priorités du Sous-Comité.
20. Quelques délégations ont dit que la façon de traiter la question des débris spatiaux ne devait pas entraver l'acquisition de capacités spatiales par les pays en développement.
21. Quelques délégations ont dit que toute information pertinente concernant la rentrée de débris spatiaux dans l'atmosphère devrait être soigneusement et rapidement transmise aux pays susceptibles d'être touchés.
22. Quelques délégations ont estimé qu'un partage de données de haute qualité et de savoir-faire technique entre les puissances spatiales était essentiel pour mettre en place des stratégies de réduction et des mesures correctives efficaces.
23. Quelques délégations ont dit que le Sous-Comité devrait consulter régulièrement le Comité de coordination interinstitutions afin de se tenir au courant des révisions qui seront apportées aux Lignes directrices de ce dernier pour tenir compte de l'évolution des technologies et des pratiques en matière de réduction des débris.
24. Il a été dit qu'il fallait éviter les chevauchements entre les travaux du Sous-Comité et ceux du Comité de coordination interinstitutions.
25. Il a été dit qu'une assistance technique en matière de surveillance des débris spatiaux devrait être fournie aux pays en développement par les puissances spatiales.
26. L'avis a été exprimé que le coût des mesures de réduction des débris spatiaux devrait être partagé à parts égales entre tous les utilisateurs de l'espace afin de maintenir des conditions de concurrence loyale dans l'activité commerciale spatiale et que le Comité et ses organes subsidiaires pourraient jouer un rôle important dans la coordination internationale des questions concernant le partage des coûts de l'élimination des débris spatiaux, l'acceptation des risques au sol et l'autorisation des opérations d'élimination.

27. Le Sous-Comité est convenu que les États, en particulier ceux qui poursuivaient des programmes spatiaux, devraient accorder davantage d'attention aux problèmes des collisions entre des objets spatiaux, notamment ceux ayant des sources d'énergie nucléaire à leur bord, et des débris spatiaux, ainsi qu'à la rentrée de ces débris dans l'atmosphère et à d'autres aspects de la question. Il a noté que, dans sa résolution 66/71, l'Assemblée générale a demandé que les recherches sur cette question se poursuivent au niveau national, que les techniques de surveillance des débris spatiaux soient améliorées et que des données sur ces débris soient rassemblées et diffusées, et est convenue que la coopération internationale s'imposait pour développer des stratégies appropriées et abordables qui permettent de réduire le plus possible l'incidence des débris spatiaux sur les futures missions spatiales. Le Sous-Comité est convenu que les recherches sur les débris spatiaux devraient être poursuivies et que les États Membres devraient communiquer à toutes les parties intéressées les résultats de ces recherches, notamment des informations sur les pratiques qui s'étaient révélées efficaces pour limiter la création de débris spatiaux.

28. Le Sous-Comité est convenu que les États Membres et les agences spatiales devraient à nouveau être invités à fournir des rapports sur la recherche concernant les débris spatiaux, la sûreté des objets spatiaux équipés de sources d'énergie nucléaire et les problèmes relatifs à leur collision avec des débris spatiaux.

29. Quelques délégations ont fait observer que les rapports consacrés à la recherche nationale sur les débris spatiaux, la sûreté des objets spatiaux équipés de sources d'énergie nucléaire et les problèmes relatifs à leur collision avec des débris spatiaux ne contenaient pas les réponses des États qui étaient largement responsables de la création de débris spatiaux, notamment de débris provenant d'engins équipés de sources d'énergie nucléaire.

30. L'avis a été exprimé qu'il fallait continuer d'améliorer les Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux et que le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique du Comité devraient coopérer en vue de l'élaboration de règles juridiquement contraignantes sur les débris spatiaux.

## **VI. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes**

31. Conformément à la résolution 66/71 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 9 de l'ordre du jour, "Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes".

32. Les représentants du Burkina Faso, de la Chine, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Italie, du Japon, du Pakistan et de la Roumanie ont fait des déclarations au titre de ce point. Des déclarations concernant ce point ont également été faites pendant le débat général par les représentants d'autres États Membres, ainsi que par le représentant de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des États d'Afrique, par le représentant de l'Équateur au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et par l'observateur de l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique (APSCO).

33. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

a) “Cartographie des risques et des ressources en santé publique pour les programmes d’appui à la prise de décisions sur appareils mobiles”, par le représentant de l’Allemagne;

b) “Activités de surveillance des catastrophes au Japon”, par le représentant du Japon.

34. Le Sous-Comité était saisi des documents suivants:

a) Rapport du Secrétariat sur l’information spatiale au service de la cartographie participative (A/AC.105/1007);

b) Rapport du Secrétariat sur les activités techniques d’appui consultatif menées en 2011 dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l’exploitation de l’information d’origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d’urgence (A/AC.105/1009);

c) Rapport sur les activités exécutées en 2011 dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l’exploitation de l’information d’origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d’urgence (A/AC.105/1010);

d) Note du Secrétariat sur le Programme des Nations Unies pour l’exploitation de l’information d’origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d’urgence: plan de travail révisé pour l’exercice biennal 2012-2013 (A/AC.105/C.1/2012/CRP.22) (en anglais uniquement);

e) Document de travail présenté par la Fédération de Russie concernant la création du Système aérospatial international de surveillance mondiale, nouveau projet novateur ayant pour objet la prévision des catastrophes, naturelles ou causées par l’homme, et l’atténuation de leurs effets (A/AC.105/C.1/2012/CRP.23) (en anglais et en russe uniquement).

35 Le Sous-Comité a remercié le Bureau des affaires spatiales pour les trois rapports qu’il lui avait présentés sur les activités de UN-SPIDER en 2011. Il a noté avec satisfaction que la mise en œuvre de toutes les activités prévues au programme avait progressé et en particulier que l’on avait continué de soutenir les interventions d’urgence à l’occasion de catastrophes majeures dans le monde entier, par exemple lors des inondations au Pakistan et aux Philippines et de la crise alimentaire dans la corne de l’Afrique.

36. Le Sous-Comité a noté que l’Argentine, l’Indonésie et la Fédération de Russie avaient renouvelé leur offre d’accueillir des bureaux régionaux d’appui de UN-SPIDER et confirmé les engagements pris à cet égard.

37. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des activités menées par les États Membres qui contribuaient à accroître la disponibilité et l’utilisation de solutions spatiales à l’appui de la gestion des catastrophes et qui appuyaient également le programme UN-SPIDER, et notamment des initiatives suivantes: le projet Sentinel Asia, qui assure la coordination des demandes d’observations d’urgence par l’intermédiaire du Centre asiatique de prévention des catastrophes et de la Charte relative à une coopération visant à l’utilisation coordonnée des moyens spatiaux en cas de situations de catastrophe naturelle ou technologique (également appelée

“Charte internationale Espace et catastrophes majeures”), ainsi que les activités connexes menées dans le cadre du Groupe sur l’observation de la Terre (GEO) pour fournir des données satellitaires à un éventail plus large d’utilisateurs; et le Système de visualisation et de surveillance régional méso-américain.

38. Le Sous-Comité a également remercié les États Membres et les bureaux d’appui régionaux d’avoir fourni des experts pour toutes les missions de conseil technique de UN-SPIDER en 2011, ainsi que d’avoir fait profiter d’autres pays intéressés de leur expérience.

39. Le Sous-Comité a noté que UN-SPIDER, en collaboration avec le Ministère des situations d’urgence et avec l’appui du Gouvernement de la Fédération de Russie, avait organisé en septembre 2011 un important atelier scientifique international sur le recours aux systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes en Asie centrale, auquel avaient participé des spécialistes de la Fédération de Russie ainsi que des représentants d’organismes chargés de la gestion des catastrophes au Kazakhstan, au Kirghizistan et en Ouzbékistan et d’organisations internationales.

40. Le Sous-Comité a noté que la Conférence internationale des Nations Unies sur les technologies spatiales pour la gestion des risques des catastrophes organisée par UN-SPIDER à Beijing du 22 au 25 novembre 2011 avec l’appui du Gouvernement chinois sur le thème “Pratiques optimales pour la réduction des risques et la cartographie de crise” avait suscité beaucoup d’intérêt et réuni de nombreux experts.

41. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le Gouvernement du Burkina Faso, en collaboration avec les experts de UN-SPIDER et le Centre régional de formation aux techniques des levés aérospatiaux (RECTAS), avait organisé et accueilli à Ouagadougou, du 26 au 30 septembre 2011, un atelier scientifique régional/séminaire de sensibilisation de haut niveau à l’intention des décideurs sur l’utilisation de données géospatiales pour la gestion des risques et les interventions d’urgence en cas d’inondation.

42. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le Bureau des affaires spatiales avait signé deux nouveaux accords de coopération relatifs à la création de bureaux régionaux d’appui, portant ainsi à 12 le nombre total de ces bureaux régionaux. Actuellement, des bureaux régionaux d’appui de UN-SPIDER sont accueillis par huit organismes nationaux (Agence spatiale algérienne, Institut géographique Agustín Codazzi en Colombie, Université Károly Róbert en Hongrie, Agence spatiale iranienne, Agence nationale pour la recherche-développement dans le domaine spatial du Nigéria, Commission de recherche sur l’espace et la haute atmosphère du Pakistan, Agence spatiale roumaine et Agence spatiale ukrainienne) et par quatre organismes régionaux (Centre asiatique de prévention des catastrophes, à Kobe (Japon); Centre régional pour la cartographie des ressources pour le développement, à Nairobi; Université des Antilles occidentales, à Saint Augustine (Trinité-et-Tobago); et Centre de l’eau pour les tropiques humides d’Amérique latine et des Caraïbes (CATHALAC), à Panama).

43. Le 7 février, pendant la session du Sous-Comité, le Bureau des affaires spatiales a signé avec l’Université Károly Róbert de Gyöngyös (Hongrie) un accord de coopération en vue de la création du douzième bureau régional d’appui, lequel servira de centre de compétences pour la mise en œuvre du programme UN-SPIDER.

44. Le Sous-Comité a félicité la Colombie et la Hongrie d'avoir créé des bureaux régionaux d'appui sur leur territoire, témoignant ainsi leur soutien au programme UN-SPIDER. Il a noté avec satisfaction que les États membres étaient très favorables à l'exploitation de l'information spatiale pour la gestion des catastrophes.

45. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des contributions volontaires faites par les États Membres, y compris des contributions en espèces de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Chine, et il a encouragé les États Membres à fournir, sur une base volontaire, tout l'appui nécessaire, y compris financier, au programme UN-SPIDER pour lui permettre d'exécuter son plan de travail pour l'exercice biennal 2012-2013.

46. Le Groupe de travail plénier, convoqué de nouveau conformément à la résolution 66/71 de l'Assemblée générale, a également examiné le point 9 de l'ordre du jour. À sa [...] séance, le [...] février, le Sous-Comité a fait sien le rapport du Groupe de travail plénier qui figure à l'annexe I du présent rapport.

## VIII. Utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace

47. Conformément à la résolution 66/71 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 11 de l'ordre du jour, "Utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace".

48. Les représentants des États-Unis et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations au titre du point 11 de l'ordre du jour. Au cours du débat général, des déclarations relatives à ce point ont également été faites par des représentants d'autres États membres ainsi que par le représentant de l'Équateur au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et par le représentant de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des États d'Afrique.

49. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

a) "Le cadre de sûreté pour les sources d'énergie nucléaire dans l'espace: application en cours et prévue, et défis", par le représentant de la France;

b) "Le programme nucléaire spatial européen: les activités du Royaume-Uni", par le représentant du Royaume-Uni;

c) "50 ans de programme nucléaire spatial aux États-Unis", par le représentant des États-Unis.

50. Le Sous-Comité a invité les États et les organisations internationales intergouvernementales à commencer ou à poursuivre l'application du Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace (A/AC.105/934).

51. Quelques délégations ont dit qu'un plus grand nombre de missions faisant appel à des sources d'énergie nucléaire (comme source principale ou d'appoint) seraient envisagées à l'avenir et que le Cadre de sûreté faciliterait la réalisation de ces missions sur une base bilatérale et multilatérale par les États et les organisations internationales intergouvernementales. Ces délégations étaient d'avis que la mise en œuvre généralisée du Cadre de sûreté donnerait à la communauté mondiale

l'assurance que les engins utilisant des sources d'énergie nucléaire étaient développés, lancés et exploités de façon sûre.

52. Quelques délégations ont exprimé l'avis qu'il fallait examiner de plus près la question de l'utilisation des sources d'énergie nucléaire en orbite géostationnaire et en orbite terrestre basse afin de traiter le problème des risques de collision en orbite d'objets contenant des sources d'énergie nucléaire et de leur rentrée accidentelle dans l'atmosphère terrestre. Elles considéraient qu'il fallait accorder davantage d'attention à cette question dans le cadre de stratégies, de plans à long terme et de règlements appropriés, notamment du Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

53. Certaines délégations étaient d'avis que, pour garantir l'utilisation sûre des sources d'énergie nucléaire, il faudrait que les acteurs spatiaux ayant des capacités éprouvées dans ce domaine partagent avec d'autres États leur savoir-faire et les informations disponibles concernant les mesures prises pour faire en sorte que les engins équipés de telles sources soient sûrs.

54. Une délégation a dit que l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace devrait être aussi limitée que possible et que si de telles sources étaient nécessaires pour certaines missions interplanétaires, rien ne justifiait leur utilisation en orbite terrestre, compte tenu du fait que l'on y disposait d'autres sources d'énergie bien plus sûres et dont la performance avait été démontrée. Cette délégation estimait également que le Soleil était une source d'énergie qui pouvait répondre efficacement aux besoins actuels et futurs de l'humanité dans les domaines d'application des satellites tels que l'observation de la Terre, les télécommunications, la télésanté et le téléenseignement.

55. L'avis a été exprimé que les États qui recouraient à des sources d'énergie nucléaire dans l'espace devraient tenir compte du caractère limité de l'environnement circumterrestre.

56. Il a été dit que la prolifération des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, notamment en orbite terrestre, ne devrait pas être autorisée, étant donné que l'impact de leur utilisation sur l'humanité et l'environnement n'avait pas été évalué et qu'il n'existait pas de cadre formel établissant les responsabilités et instituant des outils techniques et juridiques qui pourraient permettre de gérer efficacement les situations critiques susceptibles de survenir en raison de pratiques anormales.

57. Une délégation a dit que le Cadre de sûreté n'était pas adapté, dans sa forme actuelle, pour résoudre les problèmes posés par l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace et que, lors de l'élaboration des règles devant régir cette utilisation, il fallait dûment tenir compte du droit international applicable, de la Charte des Nations Unies et des traités et principes des Nations Unies relatifs à l'espace. Cette délégation estimait également qu'il faudrait renforcer la coordination et les échanges entre le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique afin d'élaborer des instruments juridiques contraignants qui établissent la responsabilité des États en ce qui concerne l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace et de rechercher les moyens d'optimiser ou de remplacer l'utilisation de l'énergie nucléaire dans les activités spatiales.

58. On a souligné que le recours à des sources d'énergie nucléaire pour les missions spatiales pouvait aider les pays à promouvoir l'exploration spatiale et était donc important.

59. Conformément à la résolution 66/71 de l'Assemblée générale, le Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace a été convoqué de nouveau sous la présidence de Sam A. Harbison (Royaume-Uni). Le Groupe de travail a tenu trois séances.

60. Le Sous-Comité s'est félicité de la tenue de l'atelier sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, à la 1<sup>re</sup> séance du Groupe de travail, dans l'après-midi du 8 février.

61. À sa [...] séance, le [...] février, le Sous-Comité a fait sien le rapport du Groupe de travail, y compris le rapport sur l'atelier susmentionné. Le rapport du Groupe de travail figure à l'annexe [...] du présent rapport.